

PROJET - RIGAUD - MONTAGNE
RAPPEL DES POINTS IMPORTANTS DU PROJET

Genève le 05.05.2017

Le projet de PLQ Rigaud Montagne et de déclassement en zone 4 (petits immeubles) qui a été accepté par le Conseil Municipal de la Commune de Chêne Bougeries le 6 avril par une large majorité est l'aboutissement de 5 années de concertation et d'échanges entre la Commune de Chêne-Bougeries, l'Etat de Genève et le bureau d'Architecture et d'urbanisme ACAU. Ce projet prévoit :

- Des logements abordables à toutes les classes de revenu de la population. Avec **un engagement de tenir compte lors de l'attribution des logements des besoins des résidents habitants de la Commune et de leurs proches.**
- Une **densité réduite et des gabarits ajustés à la hauteur des arbres qui s'inscrivent dans l'environnement.**
- Un cahier des charges des aménagements extérieurs qui met l'accent sur la qualité de l'environnement comprenant **d'importants espaces ouverts au public tels que places, promenades, parcs ainsi que des jardins potagers à vocation didactique.**
- La renaturation et **remise à ciel ouvert du ruisseau Le Moulonais.**
- La création d'une **prairie et de cheminements piétonniers ou pour vélos ouvrant une nouvelle liaison Nord-Sud réservée à la mobilité douce et ouverte au public.**
- Des **commerces de proximité avec marché de produits bio et espaces de rencontre ouverts à l'ensemble des habitants** du secteur de la Route Jean-Jacques Rigaud.
- La création de **surfaces d'activités qui seront offertes en location notamment à la Commune pour répondre à ses besoins (p ex crèche , jardin d'enfants etc ...)**
- Aucune circulation de voitures en surface et une seule sortie de garage sur la Route J.-J. Rigaud qui sera élargie.

Le PLQ Rigaud Montagne et le déclassement en zone 4 Petits Immeubles est un projet modéré, concerté et respectueux de l'environnement et du voisinage qui répond aux besoins de la Commune de Chêne Bougeries et préserve la qualité de vie de ses habitants. Il se distingue :



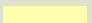

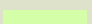
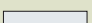
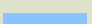
- **des nombreux développements réalisés sur la zone villa qui n'offrent aucun des avantages précités aux habitants et à la Commune**
- **des grands immeubles réalisés sur le territoire de la Commune et qui présentent une densité beaucoup plus importante et moins d'espaces verts ou publics.**

Un non aboutissement de ce projet reviendrait à maintenir cette propriété privée en zone villa qui est son statut actuel.

PROJET - RIGAUD - MONTAGNE

RAPPEL DES POINTS IMPORTANTS DU PROJET

Genève le 05.05.2017

-  Cordon boisé - Ruisseau le Moulanais
-  Zone protégée, prairie
-  Places et rues (piétons - vélos)
-  Terrains de jeux ou plantages
-  Jardins
-  Domaine privé
-  Cession gratuite au domaine public

Le Moulanais, un espace protégé

- remise à ciel ouvert du ruisseau jusqu'à la Route Jean-Jacques Rigaud;
- zone protégée pour la création d'une prairie et la conservation des arbres existants

Espaces ouverts

Terrains entourés sur trois côtés par les nouveaux immeubles, ouverts sur la zone protégée, le Moulanais et une placette.

- petits jardins potagers communs;
- terrains de jeux;
- jardins privatifs en pied d'immeubles;
- conservation des arbres existants (verger et arbres de haute taille);
- plantation de nouveaux arbres sous forme de vergers;
- plantation d'arbres de haute taille (prolongation des cordons boisés).



Place nord, mixité d'activités et de logements

- grande place (28x55m) construite sur le parking couvert, délimitée par trois immeubles, ouverte sur la route J-J Rigaud;
- parking visiteurs (28 places), rampe d'accès au parking souterrain;
- circulation piétons, vélos, véhicules de services, couverts deux-roues;
- fontaine ou bassin, mobilier urbain, étalages;
- espace central dégagé permettant des activités diverses: fêtes, marché, jeux;
- plantation d'un ou de deux nouveaux arbres de haute taille.

Desserte nord-est, un axe piéton

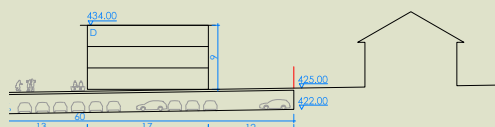
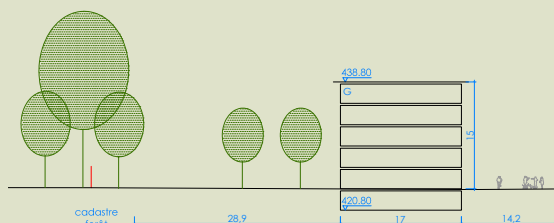
- chemin de 4,5 à 5m de large, situé sur le parking couvert, et longeant les propriétés voisines sur environ 200m;
- plantation en pleine terre de groupes d'arbres de haute taille;
- matériaux variés (bitume, pavés, graviers, sol stabilisé, plantations);
- conservation de la haie située sur la parcelle voisine;
- jardins privatifs de 4m de large en pied d'immeuble.

Place centrale

- jeu d'espaces variés définis par l'implantation des bâtiments;
- activités variées; jeux d'enfants, pétanque;
- matériaux variés (bitume, pavés, graviers, sol stabilisé, plantations);
- circulation piétons, vélos, véhicules de services;
- bassin, fontaine;
- conservation des arbres existants;
- jardins privatifs en pied d'immeubles.

Jardin public

- terrain entouré sur quatre côtés par les nouveaux immeubles;
- terrain ouvert sur les propriétés voisines au sud-est;
- jardins privatifs en pied d'immeubles;
- conservation du chêne existant;
- création d'un jardin public.



DES BATIMENTS R+2, R+3 ET R+4 QUI S'ADAPTENT AU CONTEXTE

(Pour d'avantage de renseignements s'adresser au bureau ACAU / M. Darius GOLCHAN
Tél 022 343 03 30)